



Commission Consultative  
Formation Emploi Enseignement

# Avis N°7

Adopté le 15 janvier 1998

**Promotion des actions de coordination et de concertation locales d'insertion socio-professionnelle dans le cadre de conventions de partenariat avec l'ORBEM**

**Cahier des charges des Missions locales**

*En sa séance du 15 janvier 1998, la Commission Consultative "Formation-Emploi-Enseignement" a rendu un avis favorable sur le cahier des charges des missions locales organisant la promotion des actions de coordination et de concertation locale des opérateurs d'insertion socio-professionnelle dans le cadre des conventions de partenariat avec l'ORBEM .*

*Les membres de la Commission considèrent toutefois que ce cahier des charges ne peut être abordé indépendamment du cahier des charges complémentaire organisant la promotion des actions de coordination et de concertation locale des opérateurs d'insertion socio-professionnelle dans le cadre des conventions de partenariat avec Bruxelles Formation.*

*A la faveur du protocole d'accord entre l'ORBEM et Bruxelles Formation, ils invitent les deux organismes à définir pour la fin de la législature, en collaboration avec la DRISU, un nouveau cahier des charges, qui rende mieux compte de l'articulation des compétences d'emploi e de formation et de l'unicité de l'action des missions locales, dans une logique de cofinancement.*

*Je vous prie d'agréer, Monsieur le Délégué, l'expression de mes sentiments très distingués.*

*E. STRUYF,  
Président*

---

*Votre contact: Madame Laurence RAYANE  
avenue Louise 166 à 1050 Bruxelles  
Tél.: 02/626 78 38 ou 02/626 79 09 - Fax: 02/626 78 46*